

Conditions d'admission

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers.
 - Etre âgé de moins de 26 ans à la signature du contrat d'apprentissage.
- Les candidats ayant 15 ans révolus peuvent signer un contrat d'apprentissage s'ils justifient d'avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire (classe de 3ème ou classe de DIMA).*

Modalité d'inscription

- Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de motivation.
 - Se présenter au rendez-vous muni des copies des bulletins scolaires des deux dernières années, d'une lettre de motivation, d'un CV et d'une photo d'identité.
- Des tests de positionnement sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat.*

Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

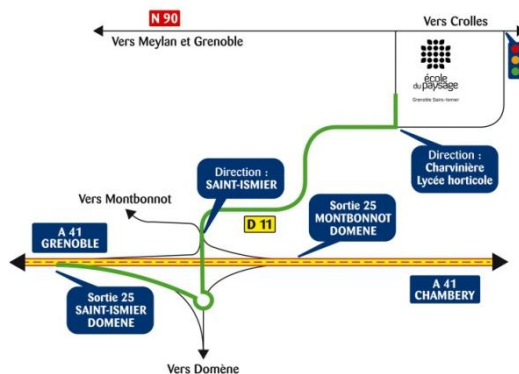
S'adresser à la Responsable de Vie de Centre pour plus d'informations.

Coût pédagogique

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

Contact

CFPPA - 1 Chemin de Charvinière
38332 Saint-Ismier
Tél 04 76 52 52 18
Courriel : cfppa.grenoble@educagri.fr
www.edp.educagri.fr



CFPPA

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole

Apprentissage

Baccalauréat Professionnel – niveau IV

Aménagements Paysagers



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

Description des activités

Les activités demandées à un titulaire du Baccalauréat Professionnel spécialisé en Aménagements Paysagers sont :

- Organiser et assurer le suivi de son travail.
- Encadrer une équipe.
- Assurer les travaux d'aménagement d'un espace vert ou d'un jardin.
- Assurer les travaux d'entretien d'un espace vert ou d'un jardin.
- Utiliser le matériel et assurer sa maintenance de 1er niveau.
- Communiquer en interne et en externe.

Objectif

Acquérir un diplôme pour exercer une activité professionnelle dans les domaines du paysage comme ouvrier et employé hautement qualifié.

Poursuite d'études possible : B.T.S.A. , Certificat de Spécialisation.

Durée

1850 heures sur 3 ans au centre de formation.

Période en entreprise

89 semaines en entreprise (*durée susceptible de varier*). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Rémunération

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération est progressive en fonction de l'âge et du déroulement de la formation.

Age	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16-17	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC
18-20	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC
21-25	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC

Référentiel 2^{de} Pro « Nature-Jardins-Paysage-Forêt » spécialisation « Travaux paysagers »

4 Modules Enseignement général

- EG 1 : Français, Economie, ESC, Histoire-géographie
- EG 2 : Langue vivante (Anglais)
- EG 3 : EPS, Biologie humaine
- EG 4 : Mathématiques, Informatique, Physique-chimie

4 Modules Enseignement technique et professionnel

- EP 1 : Biologie végétale, Ecologie, Analyse de site
- EP 2 : Techniques d'entretien, Mécanique
- EP 3 : Reconnaissance des végétaux, Techniques de création, Sécurité
- EIE : Méthodologie (*Enseignement à l'initiative de l'Etablissement*)

Référentiel 1^{ere} et Terminale Pro « Aménagements paysagers »

4 Modules Enseignement général

- MG 1 : Français, Documentation, ESC, Histoire-géographie
- MG 2 : Langue vivante (Anglais)
- MG 3 : EPS
- MG 4 : Mathématiques, Informatique, Physique-chimie, Biologie-écologie

7 Modules Enseignement technique et professionnel

- MP 1 : Etude de chantier
- MP 2 : Economie d'entreprise, Droit du travail, Agronomie, Paysage
- MP 3 : Organisation et gestion d'un chantier d'aménagements paysagers
- MP 4 : Techniques de création
- MP 5 : Reconnaissance des végétaux, Biologie végétale, Techniques d'entretien
- MP 6 : Conduite d'engins, mécanique
- MAP : Module d'Adaptation Professionnelle